

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de reception de l'AR: 02/06/2026

071-217105568-AR_2026_034-AR

A G E D I

AR_2026_034

Commune de VARENNES-LES-MACON
SAONE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Arrêté de police de circulation - RM AURA - Grosne/Prairie - 08.06.26

Le Maire de la Commune de Varennes les Mâcon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 225, 225.1, R 10.4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie) ;

Vu la demande en date du 01 juin 2026 formulée par Monsieur BERTIN Jérôme pour l'entreprise RM AURA AGENCE DE L'AIN située TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX pour l'aménagement de la piste cyclable : terrassement, empiérement, revêtement de surface.

ARRÊTE

Article 1 : NATURE DE LA RESTRICTION

Une interdiction de stationnement et une fermeture à la circulation dans les deux sens sont demandées pour effectuer les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur le chemin communal, entre la rue de la grosne et la rue de la prairie.

Article 2 : PERIODE D'APPLICATION

Ces dispositions seront applicables le 08/06/2026 pour une durée de 120 jours calendaires.

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1er de 1977) sera mise en place par l'entreprise demandeuse.

Article 4 : EXECUTION

Les services de Gendarmerie, le Directeur Départemental du Territoire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

Messieurs les Directeurs des Entreprises concernées.

Article 5 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Varennes-Lès-Mâcon, le lundi 01 juin 2026

Le Maire

Monsieur René-Pierre DANIEL

Pour extrait certifié conforme